



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 267 677 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
06.07.2005 Bulletin 2005/27

(21) Numéro de dépôt: **01921497.2**

(22) Date de dépôt: **05.04.2001**

(51) Int Cl.7: **A47G 23/02**, A47G 19/04

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR2001/001039

(87) Numéro de publication internationale:
WO 2001/076426 (18.10.2001 Gazette 2001/42)

(54) **SYSTEME D'AIDE AU REPAS CLIPSABLE AMOVIBLE POUR PRODUITS ALIMENTAIRES**
AUFSTECKBARE HILFSEINRICHTUNG FÜR MAHLZEITEN
REMOVABLE CLIP-ON MEAL SERVING SYSTEM FOR FOOD PRODUCTS

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**

(30) Priorité: **07.04.2000 FR 0004493**

(43) Date de publication de la demande:
02.01.2003 Bulletin 2003/01

(73) Titulaires:
• **UNILEVER N.V.**
3013 AL Rotterdam (NL)
Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FI FR GR IT LI LU MC NL PT
SE TR**
• **UNILEVER PLC**
London EC4P 4BQ (GB)
Etats contractants désignés:
CY GB IE

(72) Inventeur: **VIAL, Jacques, Antoine**
F-21370 Velars (FR)

(74) Mandataire: **Tjon Tien Ril, Hon Kong Guno**
Unilever N.V.
Unilever Intellectual Property Group
Olivier van Noortlaan 120
3133 AT Vlaardingen (NL)

(56) Documents cités:
DE-U- 8 516 315 **DE-U- 8 813 769**
US-A- 2 803 120 **US-A- 4 961 555**
US-A- 4 989 742

EP 1 267 677 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

DOMAINE TECHNIQUE

[0001] La présente invention se rapporte au domaine technique général des systèmes d'aide aux repas clipsables et amovibles pour produits alimentaires consommables qui sont destinés à être maintenus par pincement sur un support.

[0002] La présente invention concerne plus particulièrement un système d'aide au repas qui comprend un accessoire destiné à être clipsé ou fixé sur un support d'aliments et par exemple sur le bord d'une assiette ou d'un plateau et qui permet de supporter, de manière stable, des contenants pour des produits alimentaires solides, liquides ou encore pâteux tels que par exemple des coupelles renfermant une sauce ou un condiment.

TECHNIQUE ANTERIEURE

[0003] Les accessoires clipsables et amovibles pour produits alimentaires consommables destinés à être maintenus par pincement sur un support et habituellement rencontrés sont exclusivement destinés à supporter, de manière passive, momentanément un verre contre une assiette pour libérer une main de l'utilisateur. Ces accessoires connus et décrits par exemple dans DE-U-8516315 ou DE-U-8813769, sont formés d'une pince et de moyens de réception d'au moins un verre, la pince et les moyens de réception faisant saillie à partir d'une zone intermédiaire, la pince comportant une mâchoire supérieure et une mâchoire inférieure qui comprennent respectivement un et deux bras longitudinaux destinés à s'étendre de part et d'autre du support en se déformant sensiblement élastiquement pour permettre le maintien par pincement de l'accessoire sur le support. Ces accessoires sont pourvus de patins destinés à empêcher le glissement de l'accessoire relativement au support.

[0004] De tels accessoires sont fréquemment utilisés au cours de cocktails ou de piques-niques puisque l'utilisateur peut alors, au moyen d'un tel accessoire, rendre solidaire d'une assiette, le verre contenant une boisson. Seule, l'une des mains de l'utilisateur est alors prise pour supporter l'ensemble de l'assiette et du verre, de sorte qu'il dispose encore d'une main libre.

[0005] Toutefois, même si les accessoires habituellement rencontrés donnent généralement satisfaction, ils ne peuvent pas être clipsés sur des supports de différentes épaisseurs, ce qui limite leur utilisation. De plus, si l'utilisateur cherche à clipser un accessoire sur un support dont l'épaisseur ne correspond pas, la stabilité de l'accessoire sur le support est dégradée, obligeant l'utilisateur à veiller à ce que l'accessoire ne se désolidarise pas de l'assiette et ne se retourne pas.

[0006] Pour remédier à ces inconvénients, une première solution consiste à disposer des patins autocollants sur les extrémités des bras de la mâchoire infé-

neure et du bras de la mâchoire supérieure. Cette solution présente toutefois l'inconvénient d'être onéreuse, peu pratique et peu esthétique. L'introduction de l'accessoire sur le bord de l'assiette s'avère en effet peu commode et il n'est pas facile de retirer l'accessoire lorsque l'utilisateur n'en a plus besoin.

[0007] Enfin et de manière générale, les accessoires mentionnés précédemment sont conçus pour et destinés exclusivement à assurer une fonction de support passif d'un verre en vue de libérer une main. Ainsi, leur conception n'est pas prévue pour s'accommoder d'autres fonctions, susceptibles par exemple de faire intervenir des sollicitations mécaniques autres et diverses impliquant notamment une stabilité accrue.

[0008] En particulier, le développement de la restauration rapide sous toutes ses formes fait naître des besoins nouveaux et continuels en matière de systèmes ou accessoires susceptibles de faciliter la prise du repas tout en étant d'une utilisation simple.

[0009] Par exemple et à présent, l'apport de produits alimentaires d'accompagnement, du genre sauce aromatique ou condiment, d'un aliment de base ou met principal s'effectue en restauration rapide par le simple dépôt d'une dose de sauce directement dans l'assiette au milieu ou à côté du met principal à partir d'un distributeur de sauce. Dans certains cas, l'utilisateur peut utiliser une coupelle operculée indépendante contenant la sauce d'accompagnement et verser son contenu dans l'assiette ou exceptionnellement si la coupelle est suffisamment grande, tremper directement l'aliment dans cette dernière.

[0010] De tels systèmes s'avèrent peu pratiques et impliquent souvent le mélange aléatoire de l'aliment avec la sauce ce qui peut être perçu négativement par l'utilisateur. Dans le cas d'une coupelle indépendante ils nécessitent la présence d'une table ou d'un support équivalent, la coupelle devant généralement par ailleurs être maintenue par une main si l'aliment doit y être inséré.

[0011] On connaît également, du document US-A-2803120, un contenant pour sauce d'accompagnement destiné à être fixé et posé directement à l'intérieur de l'assiette grâce à des pattes et des patins anti-glissement. Un tel dispositif est d'un coût de production relativement élevé et présente le désavantage d'être disposé dans l'assiette même au milieu des aliments.

EXPOSE DE L'INVENTION

[0012] Les objets assignés à l'invention visent en conséquence à porter remède aux différents inconvénients énumérés précédemment, et à proposer un nouveau système d'aide au repas, clipsable et amovible sur un support d'aliment, et susceptible de faciliter la prise de repas.

[0013] Les objets assignés à l'invention visent en conséquence à porter remède aux différents inconvénients énumérés précédemment, et à proposer un nouvel ac-

cessoire elipsable et amovible pour produits alimentaires, dont la stabilité après clipsage et en cours d'utilisation est accrue.

[0014] Un autre objet de l'invention est de proposer un nouvel accessoire clipsable dont la fabrication est peu coûteuse et dont la rigidité est augmentée, tout en étant ergonomique.

[0015] Un autre objet de l'invention est de proposer un nouvel accessoire clipsable dont les surfaces de contact avec le support après clipsage sont nombreuses.

[0016] Encore un autre objet de l'invention consiste à proposer un nouvel accessoire clipsable destiné à réceptionner un contenant de forme spécifique.

[0017] Les objets assignés à l'invention sont atteints à l'aide d'un système d'aide au repas clipsable et amovible sur un support d'aliments, du genre plateau ou assiette par exemple, comportant au moins un contenant d'une sauce d'accompagnement d'un aliment de base et un accessoire avec des moyens de réception du ou des contenant(s), caractérisé en ce que l'accessoire comporte une pince destinée à être enfilée sur le bord du support avec les moyens de réception en porte à faux relativement au bord du support, ladite pince étant susceptible de se déformer sensiblement élastiquement pour permettre le maintien stable par pincement de l'accessoire sur le support, lors de l'opération de trempage du ou des aliment(s) de base dans le contenant.

[0018] Un autre objet de l'invention consiste à proposer un contenant pour produits alimentaires destiné à être supporté par les moyens de réception de l'accessoire du nouveau système d'aide au repas. Avantageusement, la forme du contenant s'adapte spécifiquement aux moyens de réception de l'accessoire défini précédemment.

[0019] La présente invention vise également à proposer un nouvel élément formé par l'accessoire de fixation ou de clipsage précédemment défini.

DESCRIPTIF SOMMAIRE DES DESSINS

[0020] Les objets assignés à l'invention seront explicités plus en détails à la lecture de la description jointe ainsi qu'aux dessins annexés à la description à titre purement explicatif et non limitatif, dans lesquels:

- La figure 1 montre selon une vue en perspective, un système clipsable conforme à l'invention, en cours d'introduction sur le bord d'une assiette, le contenant pour produits alimentaires étant également en cours de positionnement dans l'accessoire.
- Les figures 2 à 5 sont respectivement des vues de dessus, de côté, en coupe longitudinale et de dessous de l'accessoire conforme à l'invention selon un premier mode de réalisation.
- La figure 6 est une vue en perspective d'un deuxième

mode de réalisation d'un accessoire conforme à l'invention clipsé sur le bord d'une assiette.

- La figure 7 est une vue en perspective du contenant destiné à être logé dans l'accessoire de la figure 6.

MEILLEURE MANIERE DE REALISER L'INVENTION

[0021] La figure 1 illustre un système d'aide au repas clipsable et amovible 1 pour produits alimentaires consommables, qui est destiné à être maintenu par pincement sur un support 2, et dans lequel est destiné à être logé un contenant 3 de produits alimentaires.

[0022] Le système d'aide au repas 1 selon la présente invention comprend d'une part un accessoire 4 qui est destiné à être introduit sur le bord 5 du support 2 tel qu'une assiette selon le sens de la flèche F et, d'autre part, le contenant 3 qui est destiné à être rapporté ou inséré dans l'accessoire 4.

[0023] Au sens de l'invention, on entend par repas toute consommation d'aliments sans restriction, et par exemple celle effectuée au cours d'une collation, d'un cocktail, d'un goûter, d'un pique-nique, d'un déjeuner ou bien encore d'un dîner. On entend également au sens de l'invention, par support, un plateau, une assiette ou bien encore tout élément permettant de supporter un aliment de base.

[0024] L'accessoire 4 comprend une pince 11 et des moyens de réception 12. La pince 11 est destinée à être introduite ou enfilée parallèlement à elle-même sur le bord 5 de l'assiette 2, et les moyens de réception 12 sont destinés à loger ou supporter de manière stable le contenant 3 tel qu'une coupelle pour sauce ou condiment qui est introduite par le haut dans ces moyens. Selon cette configuration, les moyens de réception 12 sont en porte à faux relativement au bord 5 de l'assiette 2 ou du support.

[0025] Comme le montrent plus particulièrement les figures 2 à 5, la pince 11 et les moyens de réception 12 font saillie à partir d'une zone intermédiaire 13. La pince 11 comporte une mâchoire supérieure 15 et une mâchoire inférieure 16, qui comprennent respectivement un bras longitudinal 17 et deux bras longitudinaux 18 et 19. Ces bras sont destinés à s'étendre de part et d'autre du support 2 en se déformant sensiblement élastiquement pour permettre le maintien par pincement de l'accessoire 4 sur ce support, tout en permettant un maintien stable de l'accessoire empêchant son déplacement en cas de sollicitations mécaniques et dynamiques multidirectionnelles.

[0026] Le bras 17 de la mâchoire supérieure 15 et les deux bras 18 et 19 de la mâchoire inférieure 16 sont qualifiés de longitudinaux dans la mesure où ils s'étendent parallèlement à la direction d'introduction de l'accessoire 4 sur le support 2, c'est à dire parallèlement à la flèche F de la figure 1.

[0027] Selon la présente invention, les deux bras longitudinaux 18 et 19 de la mâchoire inférieure 16 sont

mutuellement reliés par un bras transversal 20 pour former une branche continue 21, la zone intermédiaire 13 et cette branche continue 21 délimitant une fenêtre 22.

[0028] Le bras transversal 20 de la mâchoire inférieure 16 s'étend sensiblement perpendiculairement aux deux bras longitudinaux 18 et 19 de cette mâchoire. De préférence, la forme de la branche continue 21 ne présente pas d'angle vif, en particulier au niveau du raccordement des bras longitudinaux 18, 19 au bras transversal 20, et possède une forme voisine de celle d'un « fer à cheval ».

[0029] De manière préférentielle, le bras 17 de la mâchoire supérieure 15 est inscrit dans la fenêtre 22 délimitée par la zone intermédiaire 13 et la branche continue 21. Le bras 17 est situé sensiblement à l'aplomb de la fenêtre 22. De manière encore préférentielle, la forme du bras 17 de la mâchoire supérieure 15 est sensiblement identique à celle de la fenêtre 22, de sorte que la superposition du bras 17 de la mâchoire supérieure 15 et de la branche continue 21 de la mâchoire inférieure forme une surface sensiblement pleine.

[0030] Le bras 17 de la mâchoire supérieure 15 et la branche continue 21 de la mâchoire inférieure 16 s'étendent en direction opposée à la direction des moyens de réception 12. Le bras 17 et la branche continue 21 s'étendent d'un côté de la zone intermédiaire 13, tandis que les moyens de réception 12 s'étendent de l'autre côté de cette zone intermédiaire 13. La zone 13 forme ainsi un flanc transversal à partir duquel s'étendent les bras sur deux niveaux différents. La zone intermédiaire 13 forme ainsi une butée lorsque l'accessoire 4 est introduit sur le bord 5 du support 2.

[0031] L'accessoire 4 selon la présente invention est réalisé d'une seule pièce en toute matière selon tout procédé connu, et de préférence par injection d'une matière plastique. Les formes complémentaires de la branche 21 de la mâchoire inférieure 16 et du bras 17 de la mâchoire supérieure 15 facilitent l'injection dans la mesure où il n'est pas nécessaire d'utiliser un moule muni d'un tiroir ou de noyaux.

[0032] Le bras 17 et la branche continue 21 comprennent chacun un premier tronçon 24, 25 qui fait saillie à partir du flanc transversal 13. Ces deux premiers tronçons 24 et 25 définissent deux plans d'extension qui sont sensiblement parallèles et sont mutuellement écartés d'une valeur au moins égale à l'épaisseur bord 5 du support 2. De préférence, l'écartement entre les deux premiers tronçons 24 et 25 est sensiblement égal à la valeur de l'épaisseur de ce bord.

[0033] Les deux premiers tronçons 24 et 25 sont respectivement prolongés par des deuxièmes tronçons 26 et 27 qui forment chacun un angle avec les plans d'extension. Les deux deuxièmes tronçons 26 et 27 sont également sensiblement parallèles et s'étendent vers le bas.

[0034] Le deuxième tronçon 26 du bras 17 de la mâchoire supérieure 15 comporte un rabat 30 qui est tourné vers la branche continue 21 de la mâchoire inférieure

16, et qui définit au moins deux points d'appui 31 et 32 sur le support 2 lors du clipsage de l'accessoire 4 sur ce support, le bras 17 de la mâchoire supérieure 15 et la branche continue 21 de la mâchoire inférieure 16 s'écartant alors élastiquement pour pincer fermement le support.

[0035] De manière avantageuse, les deux points d'appui 31 et 32 sont situés de part et d'autre du bras 17 de la mâchoire supérieure 15. Dans une variante préférentielle, la portion du rabat 30 située entre les deux points d'appui 31 et 32 forme une ligne d'appui continue sur le support 2. Cette ligne d'appui est de grande dimension par rapport aux dimensions générales de l'accessoire, de sorte que la stabilité de l'accessoire 4 sur le support 2 est importante.

[0036] La branche continue 21 de la mâchoire inférieure 16 comprend au moins deux dents 35 et 36 qui font saillie en direction du bras 17 de la mâchoire supérieure 15.

[0037] La forme des dents 35 et 36 est telle que les extrémités supérieures de ces dents définissent deux points d'appui sensiblement ponctuels destinés à venir en appui élastique sur le support 2.

[0038] Les deux dents 35 et 36 sont par exemple de forme élargie au niveau de leur base et sont convergentes vers leur extrémité supérieure. Elles possèdent ainsi respectivement une rampe inclinée 37 qui forme un angle avec la direction longitudinale de l'accessoire 1, cet angle étant par exemple approximativement égal à 45°. Lors de l'introduction de l'accessoire 4 sur le support 2, les rampes 37 facilitent le coulissement du support dans les mâchoires et les dents 35, 36 amplifient la déformation élastique des mâchoires supérieure 15 et inférieure 16, de sorte que le bord 5 du support 2 est fermement pincé. De plus, la forme continue de la mâchoire inférieure rend le clipsage stable, l'accessoire étant ainsi peu facilement désolidarisable lorsque l'utilisateur se déplace en tenant à la main le support muni de l'accessoire.

[0039] De plus, l'élasticité des bras des mâchoires supérieure et inférieure permet de clipser l'accessoire 4 sur des supports 2 de différentes épaisseurs.

[0040] En variante, la mâchoire supérieure 15 possède un ergot 38 dirigé vers la mâchoire inférieure 16 et situé en arrière de la ligne continue définie par le rabat 30. L'ergot 38 augmente encore l'appui de la mâchoire supérieure 15 sur le support 2.

[0041] Le bras 17 de la mâchoire supérieure 15 et le premier tronçon 25 de la branche continue 21 de la mâchoire inférieure 16 possèdent des nervures 39 qui permettent de rigidifier la pince 11.

[0042] Les moyens de réception 12 du contenant 3 de produits consommables sont constitués d'une bague 40 qui s'étend parallèlement au plan d'extension défini par les premiers tronçons 24 et 25 des bras. La section transversale de la bague 40 est de forme sensiblement en U tournée vers le bas de sorte que cette bague possède une face de réception 41 de forme annulaire. La

face annulaire 41 et la face supérieure de la mâchoire supérieure 15 sont coplanaires.

[0043] Le contenant 3 représenté à la figure 1 est de préférence une coupelle dont les parois latérales 45 sont de forme tronconique s'évasant vers le haut. En partie supérieure, la coupelle 3 possède une collerette 46 s'étendant radialement.

[0044] En variante, la coupelle 3 possède des cloisons intérieures qui définissent plusieurs compartiments pour contenir plusieurs types de produits alimentaires.

[0045] Lors de la mise en place de la coupelle 3 dans l'accessoire 4, les parois latérales 45 pénètrent dans la bague 40 jusqu'à ce que la collerette 46 vienne en butée sur la face d'appui supérieure 41 de cette bague. Ainsi, lorsque la coupelle 3 est positionnée dans la bague 40, la majeure partie du poids de cette coupelle est située en dessous de cette bague. La coupelle 3 est donc très stable et n'a donc pas tendance à s'échapper de l'accessoire 4.

[0046] Cette stabilité de la coupelle 3 est d'autant plus importante et nécessaire lorsque l'utilisateur veut tremper le ou les aliments de base dans la coupelle pour assaisonner ces aliments. Au cours de cette opération d'assaisonnement ou de trempage, l'ensemble de l'accessoire 4 et de la coupelle 3 subit en effet des sollicitations qui doivent être compensées par la pince, cette dernière devant notamment rester fermement dans sa position initiale sans glissement latéral en particulier. Le bon serrage élastique obtenu par les moyens d'appuis 31, 32 et surtout par les deux dents 35, 36 permet d'atteindre cette stabilité, notamment latérale, en dépit des multiples sollicitations dynamiques et multidirectionnelles.

[0047] Par ailleurs, pour augmenter la stabilité de la coupelle 3 dans les moyens de réception 12 de l'accessoire 4, la coupelle et les moyens de réception 12 peuvent avantageusement comporter des moyens de forme complémentaires tels que ceux représentés au deuxième mode de réalisation, aux figures 6 et 7.

[0048] Les parties constitutives de l'accessoire 4 et de la coupelle 3 du deuxième mode de réalisation similaires à celles du premier mode de réalisation porteront des références identiques.

[0049] La bague 40 comporte à présent en outre au moins un bossage, et de préférence deux bossages 50 et 51 qui s'étendent en direction du centre de la bague 40 et qui sont destinés à coopérer avec des reliefs en creux 52 de formes complémentaires portées par le contenant 3 de produits consommables.

[0050] Les bossages 50 et 51 s'étendent de préférence sur toute la hauteur de la bague et sont diamétralement opposés.

[0051] La forme des creux 52 est complémentaire de celle des bossages 50 et 51 de manière à ce que lors de l'inseffion, les bossages 50 et 51 s'emboîtent dans les creux 52. Ainsi, la forme extérieure de la coupelle 3 est de forme spécifiquement adaptée à la forme inté-

rieure de la bague, ce qui évite la rotation de la coupelle dans la bague ainsi que sa désolidarisation. La stabilité de la coupelle 3 dans la bague 40 est donc encore augmentée. De plus, dans le cas où la coupelle 3 ne possède pas les reliefs en creux 52 complémentaires des bossages 51, 52, la coupelle 3 ne peut pas être insérée dans la bague 40.

[0052] Les bossages 51 et 52 ont une section transversale de forme courbe, mais peuvent également être de forme carrée, ou bien encore triangulaire.

[0053] En variante, la bague 40 comporte des reliefs en creux et la coupelle porte des bossages de forme complémentaire.

[0054] Dans encore une autre variante, la bague 40 munie de reliefs en creux ou de bossages peut être solidaire d'une pince 11 comportant des mâchoires qui sont conformées de manière habituelle.

[0055] Dans une autre variante, les bossages 50 et 51 sont de forme évolutive dans le plan vertical pour constituer un clip avec les reliefs en creux de la coupelle pour bloquer positivement cette coupelle dans la bague. Lorsque l'utilisateur veut ensuite retirer la coupelle, il suffit de pincer la paroi latérale 45 de la coupelle pour dégager les bossages.

[0056] Par ailleurs, on comprend bien entendu que la coupelle amovible 3 peut être, une fois vide ou pratiquement vide, ou bien encore lorsque l'utilisateur veut changer d'assaisonnement, remplacée par une nouvelle coupelle. Lorsque tout ou partie, par exemple d'une sauce contenue dans la coupelle, a été utilisé, il est encore possible de recharger la coupelle à l'aide d'un récipient contenant ladite sauce.

POSSIBILITE D'APPLICATION INDUSTRIELLE

[0057] L'invention trouve son application industrielle dans la fabrication et l'utilisation de systèmes d'aide au repas attachables de manière amovible sur le bord d'une assiette.

Revendications

1. Système d'aide au repas clipsable et amovible sur un support (2) d'aliments, du genre plateau ou assiette par exemple, comportant au moins un contenant (3) d'une sauce d'accompagnement d'un aliment de base et un accessoire (4) avec des moyens de réception (12) du ou des contenant(s) (3), ledit accessoire (4) comportant une pince (11) destinée à être enfilée sur le bord du support (2) avec les moyens de réception (12) en porte-à-faux relativement au bord (5) du support (2), ladite pince étant susceptible de se déformer sensiblement élastiquement pour permettre le maintien stable par pincement de l'accessoire (4) sur le support (2), lors de l'opération de trempage du ou des aliment(s) de base dans le contenant (3) et comportant une mâchoi-

- re supérieure (15) et une mâchoire inférieure (16) pourvues de moyens d'appui (31, 32, 35, 36), respectivement supérieurs (31, 32) et inférieurs (35, 36) destinés à venir en appui élastique sur le support (2), les moyens d'appui inférieurs (35, 36) étant formés par au moins deux dents (35, 36) définissant vers leur extrémité au moins deux appuis sensiblement ponctuels.
2. Système selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** les dents (35, 36) font saillie en direction de la mâchoire supérieure (15) et sont de forme sensiblement conique pour définir au moins une rampe inclinée (37) facilitant l'insertion de l'accessoire (4) sur le support (2).
3. Système selon les revendications 1 ou 2 **caractérisé en ce que**, la pince (11) et les moyens de réception (12) font saillie à partir d'une zone intermédiaire (13) de l'accessoire (4), la mâchoire supérieure (15) et la mâchoire inférieure (16) comprenant respectivement un (17) et deux (18, 19) bras longitudinaux destinés à s'étendre de part et d'autre du support (2), lesdits bras longitudinaux (18, 19) de la mâchoire inférieure (16) étant mutuellement reliés par un bras transversal (20) pour former une branche continue (21), la zone intermédiaire (13) et la branche continue (21) délimitant une fenêtre (22).
4. Système selon la revendication 3 **caractérisé en ce que** le bras (17) de la mâchoire supérieure (15) est inscrit dans la fenêtre (22) délimitée par la zone intermédiaire (13) et la branche continue (21), ce bras (17) étant situé sensiblement à l'aplomb de la fenêtre (22).
5. Système selon la revendication 3 ou 4 **caractérisé en ce que** le bras (17) de la mâchoire supérieure (15) et la branche continue (21) de la mâchoire inférieure (16) s'étendent en direction opposée à la direction des moyens de réception (12).
6. Système selon l'une quelconque des revendications 3 à 5 caractérisé en ce que la zone intermédiaire (13) comprend un flanc transversal destiné à former une butée pour le support (2).
7. Système selon la revendication 6 **caractérisé en ce que** le bras (17) et la branche continue (21) comprennent chacun un premier tronçon (24, 25) qui fait saillie à partir du flanc transversal (13), **en ce que** les deux premiers tronçons (24, 25) définissent deux plans d'extension sensiblement parallèles et sont chacun prolongés par un deuxième tronçon (26, 27), et **en ce que** les deux deuxièmes tronçons (26, 27) forment chacun un angle avec les plans d'extension.
8. Système selon la revendication 7 **caractérisé en ce que** les premiers tronçons (24, 25) s'étendent sensiblement parallèlement et sont mutuellement écartés d'une valeur au moins égale à l'épaisseur du support (2).
9. Système selon la revendication 7 ou 8 **caractérisé en ce que** le deuxième tronçon (26) du bras (17) de la mâchoire supérieure (15) comporte un rabat (30) qui est tourné vers la branche continue (21) et qui définit au moins deux points d'appui (31, 32) sur le support (2) lors du clipsage de l'accessoire (4) sur le support, le bras (17) de la mâchoire supérieure (15) et la branche continue (21) s'écartant alors élastiquement.
10. Système selon l'une quelconque des revendications 1 à 9 **caractérisé en ce que** les moyens de réception (12) d'au moins un contenant (3) de produits consommables comprennent une bague (40) qui s'étend parallèlement aux plans d'extension.
11. Système selon la revendication 10 **caractérisé en ce que** la bague (40) comporte au moins deux bossages (50, 51) qui s'étendent en direction du centre de la bague (40) et qui sont destinés à coopérer avec des reliefs en creux (52) de forme complémentaire portés par le contenant (3) de produits consommables.
12. Système selon l'une des revendications 1 à 11 **caractérisé en ce que** le contenant (3) est pourvu d'au moins une conformation (52) de forme complémentaire à au moins un relief (50, 51) porté par les moyens de réception (12).
13. Système selon la revendication 12 **caractérisé en ce que** ladite au moins une conformation (52) est un creux et ledit au moins un relief (50, 51) est un bossage.

Patentansprüche

1. Anklembares und abnehmbares Mahlzeit-Hilfssystem an einem Halter (2) für Nahrungsmittel, wie z. B. einer Platte oder einem Teller, welches mindestens einen Behälter (3) für eine zusätzliche Sauce für ein Haupt-Nahrungsmittel und einen Zubehöerteil (4) mit Mitteln zum Aufnehmen (12) des oder der Behälter(s) (3) aufweist, wobei der Zubehöerteil (4) eine Klemme (11) zum Schieben über den Rand des Halters (2) hat, wobei die Aufnahmemittel (12) in Bezug auf den Rand (5) des Halters (2) frei auskragend sind, und wobei die Klemme einer wesentlichen elastischen Verformung zugänglich ist, um eine stabile Anbringung des Zubehöerteils (4) am Halter (2) vorzusehen, wenn das Haupt-Nahrungs-

- mittel in den Behälter (3) eingetaucht wird, und eine obere Backe (15) und eine untere Backe (16) aufweist, die jeweils mit oberen (31, 32) und unteren (35, 36) Anlagemitteln (31, 32, 35, 36) zum elastischen Anliegen am Halter (2) versehen sind, wobei die unteren Anlagemittel (35, 36) durch mindestens zwei Zähne (35, 36) gebildet sind, die an ihren Enden mindestens zwei im Wesentlichen spitze Auflager festlegen.
2. System nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** sich die Zähne (35, 36) in die Richtung der oberen Backe (15) erstrecken und im Wesentlichen konisch sind, so dass sie mindestens eine geneigte Rampe (37) festlegen, um das Einschieben des Zubehörteils (4) am Halter (2) zu vereinfachen.
 3. System nach Anspruch 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** sich die Klemme (11) und die Aufnahmemittel (12) von einer Zwischenzone (13) des Zubehörteils (4) weg erstrecken, wobei die obere Backe (15) und die untere Backe (16) einen (17) bzw. zwei (18, 19) Längsarme zur Erstreckung beidseits des Halters (2) aufweisen, wobei die Längsarme (18, 19) der unteren Backe (16) miteinander über einen Querteil (20) verbunden sind, um einen durchgehenden Schenkel (21) zu bilden, wobei die Zwischenzone (13) und der durchgehende Schenkel (21) eine Öffnung (22) begrenzen.
 4. System nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Arm (17) und die obere Backe (15) in die durch die Zwischenzone (13) und den durchgehenden Schenkel (21) begrenzte Öffnung (22) eingeschrieben sind, wobei dieser Arm (17) im Wesentlichen im Lot zur Öffnung (22) angeordnet ist.
 5. System nach Anspruch 3 oder 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** sich der Arm (17) der oberen Backe (15) und der durchgehende Schenkel (21) der unteren Backe (16) in die zur Richtung der Aufnahmemittel (12) entgegengesetzte Richtung erstrecken.
 6. System nach einem der Ansprüche 3 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Zwischenzone (13) eine Querflanke aufweist, um einen Begrenzungsanschlag für den Halter (2) zu bilden.
 7. System nach Anspruch 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Arm (17) und der durchgehende Schenkel (21) je einen ersten Abschnitt (24, 25) aufweisen, der sich von der Querflanke (13) weg erstreckt, dass die ersten zwei Abschnitte (24, 25) zwei im Wesentlichen parallele Verlängerungsebenen definieren und je durch einen zweiten Abschnitt (26, 27) verlängert sind, und dass die zweiten Abschnitte (26, 27) je einen Winkel mit den Verlängerungsebenen bilden.
 8. System nach Anspruch 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** sich die ersten Abschnitte (24, 25) im Wesentlichen parallel erstrecken und relativ zueinander um ein Maß versetzt sind, das mindestens gleich der Dicke des Halters (2) ist.
 9. System nach Anspruch 7 oder 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** der zweite Abschnitt (26) des Armes (17) der oberen Backe (15) eine Klappe (30) aufweist, die zum durchgehenden Schenkel (21) hin gewendet ist, und die mindestens zwei Anlagepunkte (31, 32) am Halter (2) festlegt, wenn der Zubehörteil (4) an den Halter geklemmt wird, wodurch sich der Arm (17) der oberen Backe (15) und der durchgehende Schenkel (21) elastisch auseinander bewegen.
 10. System nach einem der Ansprüche 1 bis 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Mittel zum Aufnehmen (12) mindestens eines Behälters (7) für essbare Produkte einen Ring (40) aufweisen, der sich parallel zu den Verlängerungsebenen erstreckt.
 11. System nach Anspruch 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Ring (40) mindestens zwei Vorsprünge (50, 51) aufweist, die zur Mitte des Ringes (40) ragen und zum Zusammenwirken mit den hohlen Reliefs (52) komplementärer Form vorgesehen sind, die im Behälter (3) für essbare Produkte vorgesehen sind.
 12. System nach einem der Ansprüche 1 bis 11, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Behälter (3) mindestens eine Ausgestaltung (52) mit einer zu mindestens einem Relief (50, 51) komplementären Form hat, das von den Aufnahmemitteln (12) getragen wird.
 13. System nach Anspruch 12, **dadurch gekennzeichnet, dass** die mindestens eine Ausgestaltung (52) ein Hohlraum und das mindestens eine Relief (50, 51) ein Vorsprung ist.

Claims

1. Clippable and removable meal aid system on a holder (2) for food, such as a tray or plate for example, comprising at least a container (3) for a side dressing of a main foodstuff and an accessory (4) with means for holding (12) the container(s) (3), said accessory (4) comprising a clip (11) intended to be slid over the edge of the holder (2) with means for holding (12) being off centre relatively at the edge (5) of the holder (2), said clip being susceptible

to substantial flexible deformation in order to provide stable binding of the accessory (4) to the holder (2) when dunking the main foodstuff into the container (3) and comprising an upper jaw (15) and a lower jaw (16) fitted with respectively upper (31, 32) and lower (35, 36) means for bearing (31, 32, 35, 36) intended to flexibly bear on the holder (2), the lower means for bearing (35, 36) being made of at least two teeth (35, 36) defining at least two substantially pointed ends.

2. System set forth in claim 1, **characterised in that** the teeth (35, 36) extend in the direction of the upper jaw (15) and are substantially conical so as to define at least a sloping ramp (37) simplifying the inserting of the accessory (4) in the holder (2).

3. System set forth in claim 1 or 2, **characterised in that** the clip (11) and the means for holding (12) extend from an intermediary zone (13) of the accessory (4), the upper jaw (15) and the lower jaw (16) respectively comprising one (17) and two (18, 19) longitudinal arms intended to extend on either side of the holder (2), said longitudinal arms (18, 19) of the lower jaw (16) being mutually attached via a crossbar (20) to create a continuous leg (21), the intermediary zone (13) and the continuous leg (21) delimiting an opening (22).

4. System set forth in claim 3, **characterised in that** the arm (17) and the upper jaw (15) are incorporated into the opening (22) delimited by the intermediary zone (13) and the continuous leg (21), this arm (17) being substantially located level with the opening (22).

5. System set forth in claim 3 or 4, **characterised in that** the arm (17) of the upper jaw (15) and the continuous leg (21) of the lower jaw (16) extend in the opposite direction to the direction of the means for holding (12).

6. System set forth in any one of claims 3 to 5, **characterised in that** the intermediary zone (13) comprises a cross-flank intended to create a limit stop for the holder (2),

7. System set forth in claim 6, **characterised in that** the arm (17) and the continuous leg (21) each comprise a first section (24, 25) which extends from the cross-flank (13), **in that** the first two sections (24, 25) define two substantially parallel extension planes each extended by a second section (26, 27), and **in that** the two second sections (26, 27) each create an angle with the extension planes.

8. System set forth in claim 7, **characterised in that** the first sections (24, 25) extend substantially par-

allel and are mutually set apart by a value at least equal to the thickness of the holder (2).

9. System set forth in claim 7 or 8, **characterised in that** the second section (26) of the arm (17) of the upper jaw (15) comprises a flap (30) which is turned towards the continuous leg (21) and which defines at least two anchor points (31, 32) on the holder (2) when clipping the accessory (4) to the holder, the arm (17) of the upper jaw (15) and the continuous leg (21) thus flexibly drawing apart.

10. System set forth in any one of claims 1 to 9, **characterised in that** the means for holding (12) at least one container (3) of edible products comprises a ring (40) which extends in a parallel manner to the extension planes.

11. System set forth in claim 10, **characterised in that** the ring (40) comprises at least two projections (50, 51) which extend towards the centre of the ring (40) and which are intended to co-operate with the hollow embossments (52) of complimentary shape set into the container (3) of edible products.

12. System set forth in one of claims 1 to 11, **characterised in that** the container (3) has at least one conformation (52) of complimentary shape with at least one projection (50, 51) set into the means for holding (12).

13. System set forth in claim 12, **characterised in that** said at least one conformation (52) is a hollow and said at least one projection (50, 51) is an embossment.

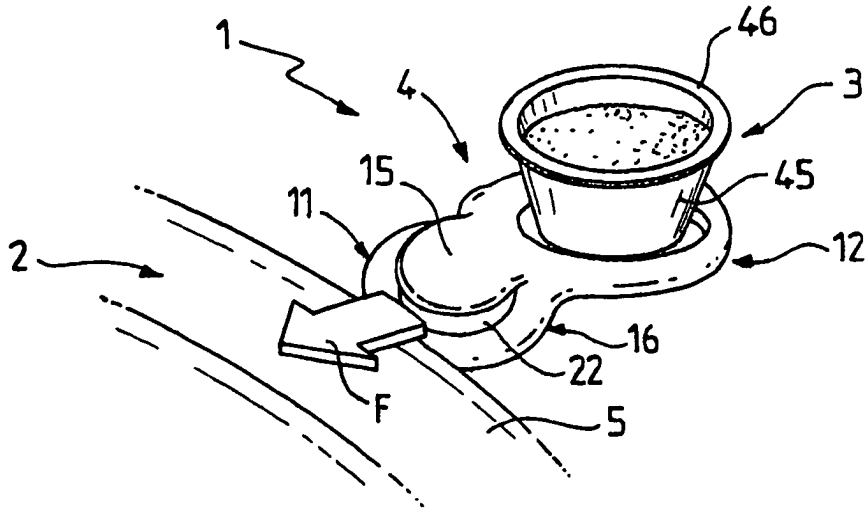


FIG. 1

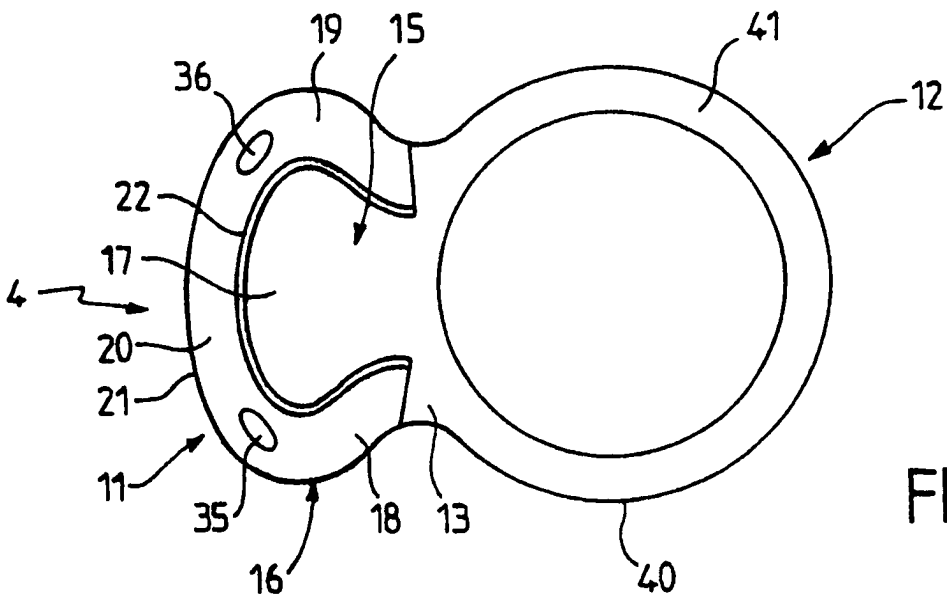


FIG. 2

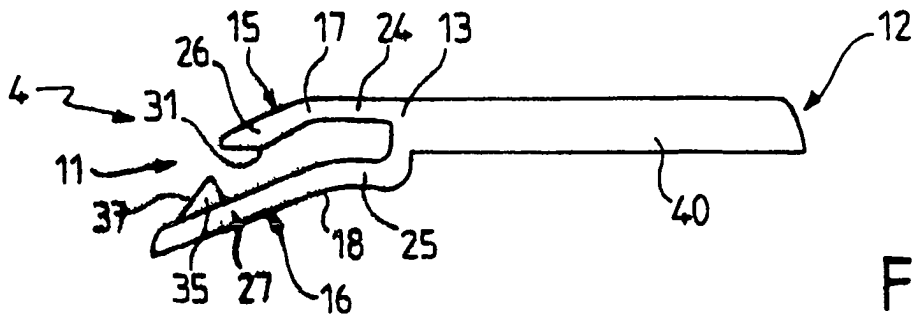


FIG. 3

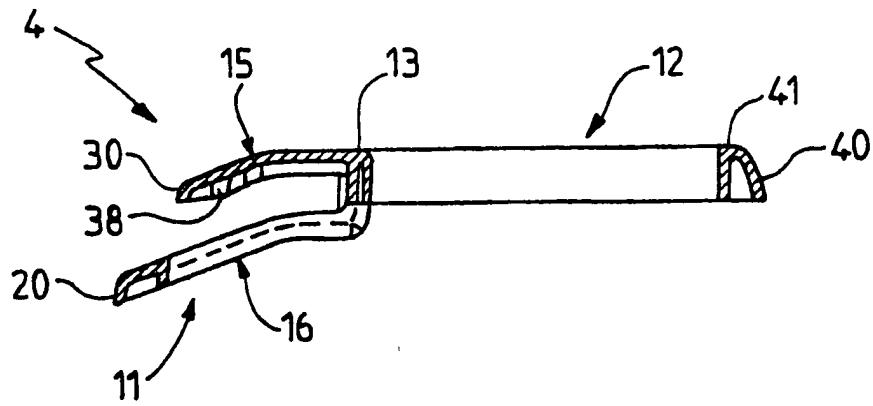


FIG. 4

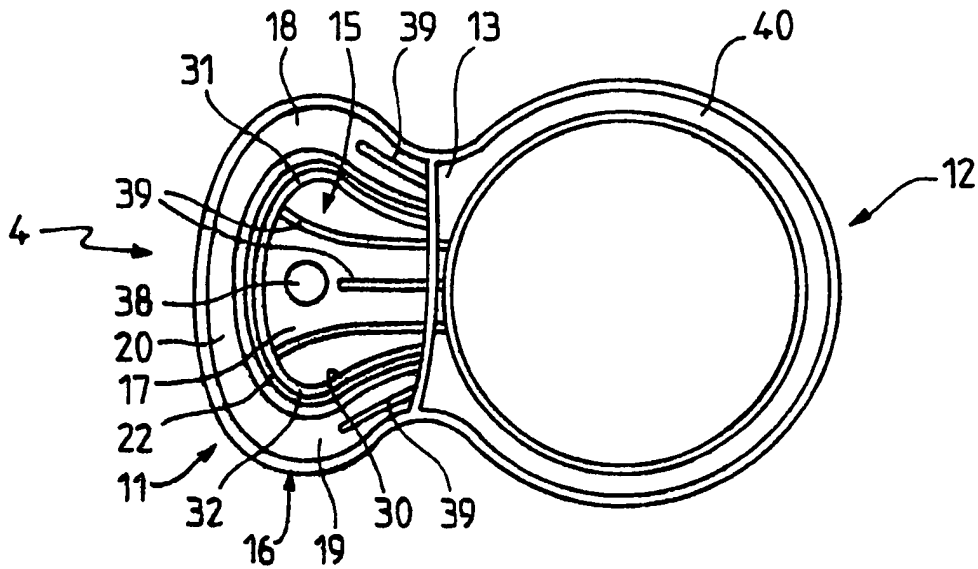


FIG. 5

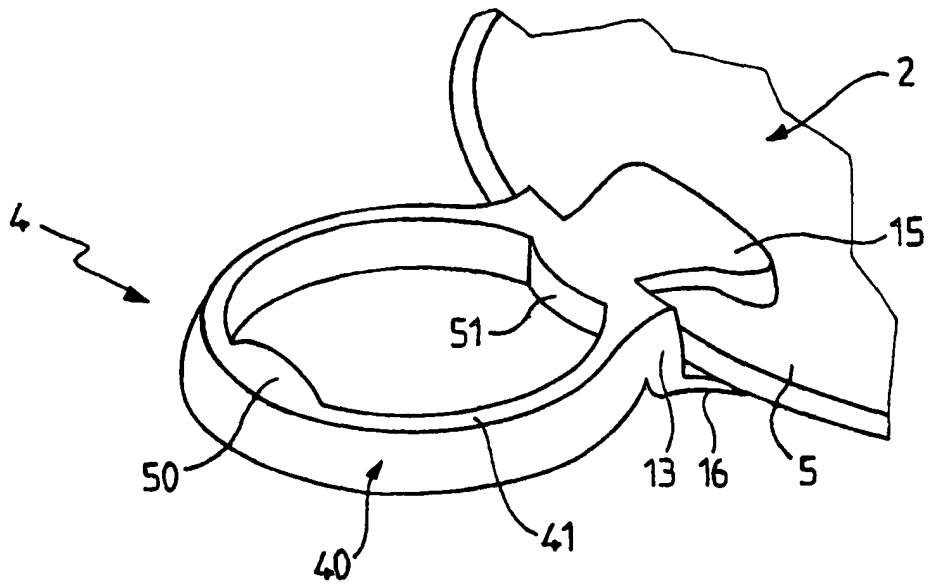


FIG. 6

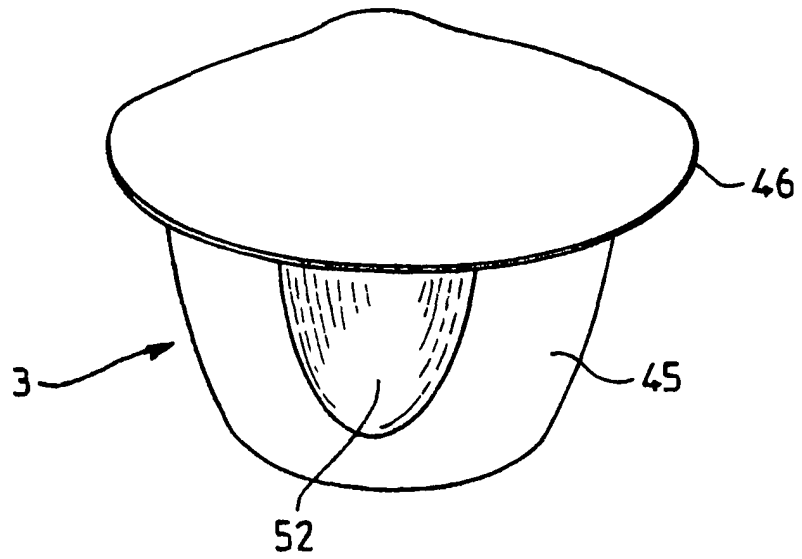


FIG. 7